



Comment faire lever une saisie sur salaire

Par **geynet thierry**, le **07/01/2010 à 19:06**

Bonjour,rnje souhaiterais connaitre la démarche a suivre pour faire annuler une saisie sur salaire(pension alimentaire de mon fils)étant donné que sa mère l'as mis a la porte et qu'il habite maintenant chez moi.merci d'avance.

Par **Marion2**, le **07/01/2010 à 19:51**

Bonsoir,rnrnIl faut saisir le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance pour lui indiquer que votre fils vit maintenant avec vous.rnrnEnvoyez également un courrier recommandé AR à votre ex-épouse en lui demandant qu'elle intervienne auprès de l'huissier pour stopper cette saisie sur salaire, n'ayant plus son fils à charge.rnrnCordialement.

Par **geynet thierry**, le **08/01/2010 à 08:38**

le problème c'est que mon ex épouse ne voudras pas me faire la levé de saisie.a moins de faire constater par huissier que mon fils vit chez moi.autre petit problème,c'est que mon fils au niveau adresse est toujours domicilié chez sa mere et je la soupconne de l'empêcher de changer la domiciliation,donc difficile de fournir des preuves aux juge.a part peut etre le constat d'huissier,c'est la que j'ai besoin de conseil,est ce que le constat d'huissier suffira pour le JAF.merci d'avance

Par **superve**, le **24/01/2010** à **21:36**

Allez voir un autre huissier qui constatera que la pension n'est plus due, et ordonnera la mainlevée du paiement direct (conformément aux dispositions du décret de 1973).
Dites à votre femme que l'usage abusif de la procédure de paiement constitue une contravention.
cordialement